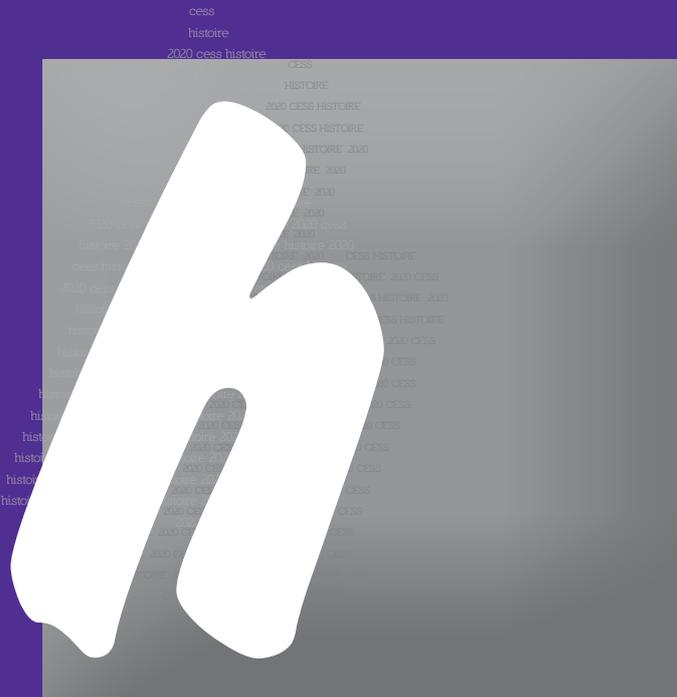


ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2020

## HISTOIRE

### GUIDE DE PASSATION



PASSATION JUIN 2021

# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>L'épreuve .....</b>	<b>4</b>
1. Description de l'épreuve.....	4
2. Documents de l'épreuve .....	5
3. Confidentialité de l'épreuve .....	6
4. Modalités de passation .....	7
5. Adaptations de l'épreuve.....	7
6. Modalités de correction et d'encodage des résultats.....	8
<b>Modalités de réussite .....</b>	<b>9</b>
<b>Retour qualitatif sur l'épreuve .....</b>	<b>10</b>
<b>Contacts utiles .....</b>	<b>11</b>

# INTRODUCTION

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) sont obligatoires dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'enseignement de transition, elles évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les référentiels de compétences terminales, dans deux disciplines : le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs.

En 2021, l'épreuve d'histoire cible la compétence de synthèse. Elle est destinée aux élèves de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition, dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Ce **guide de passation** contient toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite de l'épreuve. Les indications précises relatives à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats font quant à elles partie du **guide de correction**, qui sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible aux directions le mercredi 16 juin 2021.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- Stéphane ADAM, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;
- Mélanie BOST, attachée à la Direction générale du Pilotage du Système éducatif ;
- Marie-Claude CARLIER, professeure ;
- Christian CHARLIER, inspecteur et vice-président du groupe ;
- Céline DEMOUSTIER, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Denis DE VLEESCHOUWER, professeur ;
- Estelle DUCHESNE, formatrice au CAF ;
- Bénédicte FRANCK, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;

- Pierre HELLA, inspecteur ;
- Pascale LAMBRECHTS, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Jérôme LIBON, professeur ;
- Catherine VERTRIEST, professeure.

# L'ÉPREUVE

## 1. Description de l'épreuve et démarche de la compétence de synthèse

Cette épreuve vise uniquement l'évaluation de la troisième compétence du référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en histoire - humanités générales et technologiques* (1999) : « sur la base d'un nombre limité de données, organiser une synthèse... ». La compétence est évaluée au départ d'une question de recherche et d'un dossier documentaire inédit portant sur une thématique liée au moment-clé « Problèmes et enjeux de notre temps ».

Le groupe de travail en charge de l'élaboration de l'épreuve s'est largement inspiré de la famille de tâches retenue par la Commission des outils d'évaluation pour la compétence de synthèse (voir [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)). La production attendue de la part de l'élève prend donc ici la forme d'une synthèse sous la forme d'un texte suivi et organisé, répondant à une question de recherche telle que celles que pourraient se poser les historiens.

Tout exercice de compétence nécessite la mobilisation de savoirs. Pour la compétence de synthèse, même si l'essentiel des informations ou des éléments de réponse à la question de recherche se trouve dans le dossier documentaire, l'élève doit, pour résoudre la tâche demandée, mettre en œuvre et maîtriser des savoirs de natures différentes : des savoirs événementiels ou contextuels afin d'inscrire la question de recherche dans son contexte historique, des savoirs conceptuels pour comprendre finement les témoignages et les points de vue présents dans la documentation ou pour organiser sa synthèse, et enfin, des savoirs procéduraux spécifiques à la famille de tâches visée. Les savoirs contextuels que l'élève devra maîtriser pour l'épreuve de juin 2021 concernent l'insurrection hongroise de 1956 et le coup d'État des colonels en Grèce en 1967.

À travers cette épreuve, il s'agira donc tout autant de mobiliser des savoirs pour exercer sa compétence que de maîtriser des compétences pour acquérir des savoirs nouveaux. C'est un objectif que poursuit d'ailleurs le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement

secondaire en son article 1.4.1-1., 2° : « amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie ...».

Enfin, les professeurs seront peut-être étonnés du caractère « guidant » de la consigne accompagnant la question de recherche. Il ne s'agit en aucun cas ici d'une volonté du groupe de travail d'imprimer aux épreuves de compétence une orientation dans laquelle l'autonomie de l'élève serait réduite. Il s'agit plutôt, dans le contexte particulier de cette épreuve externe commune, de fluidifier le travail de l'élève dans le cadre d'un temps de passation relativement court (100 minutes) et de faciliter le travail de correction du professeur dans un délai également limité.

## 2. Documents de l'épreuve

Ce **guide de passation** présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception sur la plateforme sécurisée accessible à la direction. Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune, ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Le jour de la passation, **à partir de 7 h du matin**, la direction, la personne désignée par celle-ci ou le représentant du pouvoir organisateur est invité(e) à ouvrir les paquets qui contiennent les carnets destinés aux élèves et à répartir ceux-ci entre les enseignants concernés.

Chaque paquet contient :

- **pour la version standard :**
  - 10 exemplaires du *Questionnaire* ;
  - 10 exemplaires du *Portefeuille de documents*.
  
- **pour les versions adaptées V1 et V2 :**
  - 1 exemplaire du *Questionnaire* ;
  - 1 exemplaire du *Portefeuille de documents*.

Le **guide de correction** sera également disponible sur la plateforme sécurisée, après la passation de l'épreuve.



Des dispositions particulières ont dû être prises par l'Administration en raison de la situation sanitaire. L'annulation des épreuves de juin 2020 ayant été actée après l'impression de l'ensemble des documents à destination des élèves, la possibilité d'utiliser les épreuves de juin 2020 en 2021 a été étudiée. Après vérification par les concepteurs des épreuves de leur conformité avec les essentiels, il a été décidé, par souci écologique et économique, de conserver l'ensemble des documents en vue d'une utilisation en juin 2021. **En conséquence directe de cette décision, les livrets et portefeuilles de documents de juin 2021 seront estampillés « CESS 2020 ». Ceci n'est pas une erreur.** Nous invitons les équipes pédagogiques à rassurer préalablement les élèves à ce propos.

### 3. Confidentialité des documents liés à l'épreuve

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

Selon l'article 36/21 du décret du 2 juin 2006 tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Le directeur de l'établissement scolaire, les membres du personnel travaillant dans les établissements et le cas échéant le personnel sous contrat de bénévolat exerçant des prestations dans les établissements sont tenus au secret professionnel quant au contenu de l'épreuve externe commune et à toutes les informations qui permettent d'y accéder. En cas de violation de l'obligation de secret, l'article 458 du Code pénal s'applique. »

Selon l'article 36/22 du décret du 2 juin 2006 tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Toute personne qui aura ouvert – en violation des consignes et modalités de passation – un paquet scellé contenant un ou plusieurs exemplaires des épreuves avant son utilisation dans le cadre desdites épreuves sera punie des mêmes peines que celles prévues à l'article 460 du Code pénal.

Toute personne qui aura, avant son utilisation dans le cadre des épreuves, recélé, reçu en échange ou à titre gratuit, possédé sous quelque forme que ce soit, acheté, reproduit ou transféré par quelque moyen que ce soit tout ou partie du contenu de cette épreuve sans y avoir été autorisée par le Gouvernement ou son délégué sera punie des mêmes peines. »

## 4. Modalités de passation

L'épreuve d'histoire se déroulera dans toutes les écoles la matinée du **mercredi 16 juin 2021**.

Les conditions de passation des épreuves sont adaptées aux conditions sanitaires. La direction, dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ou le pouvoir organisateur, dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, s'assurera que le nombre d'élèves rassemblés pour la passation n'est pas supérieur à celui d'un groupe classe.

L'épreuve commencera **entre 8 h 15 et 8 h 45**. Le temps prévu pour l'épreuve est de deux périodes de 50 minutes **effectives**. Elle commence dès le moment où les élèves sont en possession de tous les documents.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le professeur distribue les deux livrets destinés aux élèves et veille à ce que ceux-ci lisent attentivement la consigne générale figurant au début du livret *Questionnaire*.

L'élève n'a à sa disposition que le questionnaire et le portefeuille de documents qu'il peut éventuellement annoter. Il peut disposer de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire.

Seules les réponses transcrites sur le questionnaire seront prises en considération.

## 5. Adaptations de l'épreuve

Nous rappelons que tout élève présentant des besoins spécifiques peut bénéficier d'aménagements lors de la passation de l'épreuve. Certains aménagements peuvent être organisés sans qu'une demande ne doive être introduite auprès de l'Administration (allongement de la durée de passation, relance attentionnelle de la part de l'enseignant). Pour autant, ils ne peuvent s'improviser le jour de la passation de l'épreuve et doivent faire partie des adaptations habituellement utilisées en classe.

D'autres aménagements comme l'utilisation de certains logiciels nécessitent des démarches spécifiques, comme le diagnostic d'un trouble par un professionnel de la santé.

Tous les détails relatifs aux aménagements sont exposés dans la circulaire 7972 du 16 février 2021 « Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives « CE1D » et « CESS » de l'année scolaire 2020-2021 » que nous recommandons de consulter attentivement.

Nous invitons les enseignants à s'enquérir auprès de leur direction des dispositions particulières à prendre vis-à-vis des élèves dont ils auront la charge.

## **6. Modalités de correction et d'encodage des résultats**

Le **guide de correction** sera disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée à l'issue de la matinée d'épreuve, **le mercredi 16 juin à 10 h 30**. Il donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies, ainsi que les instructions d'encodage et de transmission des résultats à l'Administration.

Comme annoncé dans la circulaire 7972 précitée, l'encodage et la transmission des résultats s'effectueront à partir des grilles préremplies par l'Administration, communiquées par mail aux directions le 7 juin 2021. Celles-ci sont préremplies avec les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, afin d'alléger la tâche d'encodage des écoles.

Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du pouvoir organisateur qui peut déléguer celle-ci aux directions.

# MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

Le seuil de réussite est fixé à 50% des points pour la présente épreuve.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve - pour autant que son absence soit justifiée conformément à l'article 4, § 1<sup>er</sup>, 1° à 5° et § 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 1998 relatif à la fréquentation scolaire - maîtrise la compétence visée. Le conseil de classe doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

## Dispositions spécifiques à la crise sanitaire

Le Service général de l'Inspection a travaillé, en collaboration avec la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations, à identifier les essentiels parmi les savoirs, savoir-faire et compétences définis dans les référentiels actuellement en vigueur. La cohérence entre les essentiels sélectionnés et les épreuves externes certificatives de 2020 a été vérifiée.

**Dans le cas où, en raison de la situation sanitaire, tous les essentiels n'auraient pas pu être enseignés, la procédure suivante sera appliquée :**

- Préalablement à l'épreuve, chaque enseignant fait le bilan des matières identifiées comme étant essentielles et qui n'ont pas pu faire l'objet d'un apprentissage.

• Dès la **fin de l’encodage** des résultats, l’enseignant calcule, **à titre indicatif**, pour chaque élève ayant échoué, le score obtenu à l’épreuve en ne prenant pas en compte les questions liées à des matières non vues. Un onglet particulier de la grille d’encodage est dédié à cette fonction (cf. section « Encodage des résultats » du guide de correction). Lors des délibérations du conseil de classe, le bilan et le score indicatif produits par le fichier d’encodage sont exploités afin de prendre la décision la plus juste pour chaque élève en situation d’échec.

## RETOUR QUALITATIF SUR L’ÉPREUVE

Dans le souci d’améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction générale du Pilotage du Système éducatif visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2021.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants d’histoire pourra être rempli en ligne à l’adresse suivante : <https://tinyurl.com/cess-H-2021>

Il sera également possible à partir du 21 juin 2021 de télécharger le questionnaire sur la plateforme sécurisée.

Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2021*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur [www.enseignement.be/cess](http://www.enseignement.be/cess), présente les résultats globalisés à l’épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

# CONTACTS UTILES

## Pour une question d'ordre général

- **Mélanie Bost**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 690 82 26

[melanie.bost@cfwb.be](mailto:melanie.bost@cfwb.be)

## Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour l'histoire :**

02 690 82 12

Le mercredi 16 juin de 13 h à 16 h et les jeudi 17 et vendredi 18 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

## Pour une question relative à l'encodage des résultats

- **Adrien Allart**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 690 80 37

[adrien.allart@cfwb.be](mailto:adrien.allart@cfwb.be)

- **Thierry Libert**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 451 63 71

[thierry.libert@cfwb.be](mailto:thierry.libert@cfwb.be)

## Pour toute autre question ou commentaire

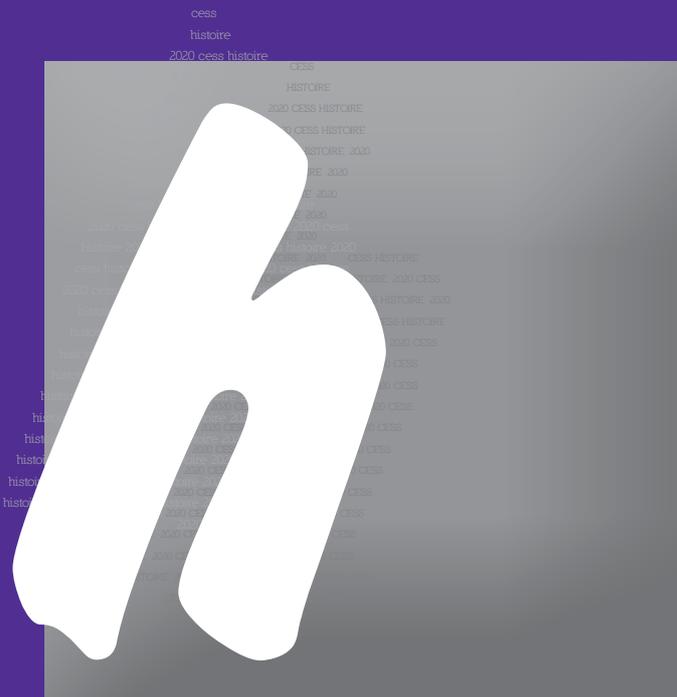
[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2020

## HISTOIRE

### GUIDE DE CORRECTION



PASSATION JUIN 2021



# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>Grille de correction .....</b>	<b>5</b>
<b>Description des indicateurs de correction .....</b>	<b>7</b>
<b>Modalités de réussite .....</b>	<b>12</b>
<b>Encodage et calcul des résultats .....</b>	<b>13</b>
<b>Transmission des résultats .....</b>	<b>15</b>
<b>Retour qualitatif sur l'épreuve .....</b>	<b>16</b>
<b>Contacts utiles .....</b>	<b>17</b>

# PRÉAMBULE

L'épreuve externe certificative en histoire évalue la compétence de synthèse sous la forme d'un texte (famille de tâches retenue par la Commission des Outils d'Évaluation pour la compétence 3 du référentiel : *sur la base d'un nombre limité de données, organiser une synthèse mettant en évidence, selon les cas, des permanences, des processus évolutifs, des changements ou des synchronismes et formuler des hypothèses explicatives*).

Les concepteurs de la grille d'évaluation et du présent guide de correction ont expressément voulu tenir compte du contexte particulier des épreuves externes communes et notamment du délai de correction limité assigné aux enseignants. Afin de faciliter leur tâche, la grille a donc été conçue de manière à assurer une correction relativement linéaire des copies des élèves. Pour ce faire, elle privilégie la validation d'indicateurs précis et s'écarte donc de la progression et de la pondération par critères reprises dans les outils d'évaluation.

Pour faciliter sa correction, le professeur trouvera ci-après une grille à photocopier.

## **POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :**

Le numéro de téléphone d'accès à la permanence CESS histoire est le suivant : **02.690.82.12**

Permanence le jour de l'épreuve de 13 h à 16 h, les deux jours ouvrables suivants de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

# GRILLE DE CORRECTION

(À PHOTOCOPIER)

Nom :

Prénom :

Classe :

**En 1956-1957, les raisons qui poussent de nombreux Hongrois à émigrer et celles qui amènent la Belgique à les accueillir se rencontrent-elles ?**

## Introduction (20 points)

- L'introduction rappelle la question de recherche : thème, temps, lieu **(5 points)**.
- L'introduction replace la question de recherche dans son contexte historique : **3 éléments de contexte pertinents sont développés (15 points)**.

0 – 5

0 – 2 – 5

0 – 2 – 5

0 – 2 – 5

<b>20</b>
-----------

## Développement (60 points)

- Le développement énonce **3 raisons de l'émigration hongroise en 1956-1957 (9 points)**.

Raisons de l'émigration hongroise en 1956-1957	Doc.
Se construire une nouvelle existence en Occident	1, 6
Propagande diffusée par les radios occidentales	6
Fuir un régime communiste	1, 5, 6
Privation de liberté politique	5, 6
Privation de liberté religieuse	5
Privation de liberté économique	1
Fuir la répression consécutive à l'insurrection de 1956	1, 2, 5, 7, 8
Existence de réseaux d'évasion / possibilité d'obtenir un visa	1, 5
Existence d'une communauté hongroise en Belgique	1, 5
...	

0 – 3

0 – 3

0 – 3

- Le développement énonce **5 raisons de l'accueil des migrants hongrois en Belgique en 1956-1957 (15 points)**.

Raisons de l'accueil des migrants hongrois en Belgique en 1956-1957	Doc.
Raisons humanitaires / tradition belge d'accueil humanitaire	3, 6, 8
Mobilisation de la société civile belge	8
Participation à l'élan de solidarité internationale à l'égard des Hongrois / réponse aux sollicitations internationales	3, 4, 7, 8
Solidarité à l'égard de l'Autriche et de la Yougoslavie	3, 8
Anticommunisme	4, 6, 8
Risque de revirement de réfugiés déçus de l'attentisme occidental	6
Intérêt économique, pragmatisme, utilitarisme : accueil dans les industries prioritaires / les mines	3, 8
Réponse à l'impuissance de la communauté internationale à intervenir en Hongrie	6, 7
Existence de réseaux d'accueil hongrois	1, 5
...	

0 – 3

0 – 3

0 – 3

0 – 3

0 – 3

- Le développement confronte ces raisons entre elles (**3 confrontations**) **(18 points)**.

0 – 3 – 6

0 – 3 – 6

0 – 3 – 6

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le développement intègre des connaissances : 2 éléments de connaissance pertinents sont attendus <b>(6 points)</b>.</li> <li>○ Le développement est structuré de façon cohérente et organisé en paragraphes ayant chacun une unité de sens <b>(6 points)</b>.</li> <li>○ Le développement mentionne pour chaque élément de réponse le ou les documents d'où les informations sont tirées <b>(6 points)</b>.</li> </ul>	<p>0 – 3 0 – 3</p> <p>0 – 3 – 6</p> <p>0 – 3 – 6</p>		
	<table border="1" style="float: right;"> <tr> <td style="width: 40px;"></td> <td style="text-align: center;"><b>60</b></td> </tr> </table>		<b>60</b>
	<b>60</b>		
<b>Conclusion (10 points)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La conclusion est cohérente avec le développement <b>(4 points)</b>.</li> <li>○ La conclusion répond de manière nuancée à la question de recherche <b>(6 points)</b>.</li> </ul>	<p>0 – 4</p> <p>0 – 3 – 6</p>		
	<table border="1" style="float: right;"> <tr> <td style="width: 40px;"></td> <td style="text-align: center;"><b>10</b></td> </tr> </table>		<b>10</b>
	<b>10</b>		
<b>Langue et soin (10 points)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Orthographe <b>(4 points)</b>.</li> <li>○ Syntaxe et lexique <b>(4 points)</b>.</li> <li>○ Soin <b>(2 points)</b>.</li> </ul>	<p>0 – 2 – 4</p> <p>0 – 2 – 4</p> <p>0 – 2</p>		
	<table border="1" style="float: right;"> <tr> <td style="width: 40px;"></td> <td style="text-align: center;"><b>10</b></td> </tr> </table>		<b>10</b>
	<b>10</b>		
<b>Total général</b>			
	<table border="1" style="float: right;"> <tr> <td style="width: 40px;"></td> <td style="text-align: center;"><b>100</b></td> </tr> </table>		<b>100</b>
	<b>100</b>		

# DESCRIPTION DES INDICATEURS DE CORRECTION

Dans les pages qui suivent, le professeur trouvera une explicitation des différents indicateurs retenus pour cette épreuve externe. Il trouvera également quelques exemples de réponses possibles et de mobilisation des savoirs.

Tout élément de réponse non évoqué dans cette description ou dans la grille de correction mais dont le professeur valide le contenu doit être considéré comme correct. Tout élément de réponse correct mais formulé différemment est bien entendu valide. De façon générale, le professeur est invité à corriger avec bon sens.

## Attention

Comme précisé dans le préambule, la présente grille privilégie les indicateurs, c'est-à-dire les éléments attendus dans la production de l'élève.

En l'absence d'un critère d'exactitude spécifique dans la grille, il convient de ne pas attribuer de points aux éléments de réponse entachés d'erreurs importantes.

Ces erreurs peuvent relever :

- de l'analyse documentaire (exemple : *le père d'Elisabeth était un membre éminent du parti communiste hongrois*) ;
- des connaissances contextuelles (exemple : *en 1956, la Hongrie faisait partie du bloc de l'Ouest*) ;
- de la maîtrise des concepts (exemple pour le concept de démocratie/autoritarisme : *la Hongrie des années 1950 est une démocratie libérale* / exemple pour le concept de migration : *la demande de main d'œuvre par la Belgique au gouvernement hongrois est un facteur de départ pour les migrants hongrois en 1956-1957*) ;
- de généralisations abusives (exemple : *en 1956, tous les Hongrois désiraient rejoindre l'Occident*).

**Tout élément de réponse essentiellement composé de « copier-coller » ne recevra aucun point.**

# L'INTRODUCTION

- **L'élève rappelle la question de recherche (thème, temps, lieu). (0 – 5 points)**

La notation est binaire : l'élève obtient 0 ou 5 points.

Pour valider cet indicateur, l'élève doit nécessairement rappeler les trois dimensions de la question de recherche :

- le thème : *la rencontre des raisons de la migration des Hongrois et de leur accueil en Belgique* ;
- le lieu : *la Belgique (et éventuellement la Hongrie)* ;
- le temps : *les années 1956-1957*.

- **L'élève replace la question de recherche dans son contexte historique : 3 éléments de contexte pertinents sont développés. (3 X 0 – 2 – 5 points)**

En voici quelques exemples :

- *la guerre froide* ;
- *l'affaire du canal de Suez* ;
- *la déstalinisation* ;
- *le contexte hongrois des années 1950 (Nagy, Kadar, l'insurrection d'octobre 1956...)* ;
- *l'intervention des forces du Pacte de Varsovie* ;
- *le fonctionnement de l'ONU et/ou du Haut-Commissariat pour les réfugiés* ;
- *la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés* ;
- *les Trente Glorieuses* ;
- *la catastrophe de Marcinelle et son impact sur l'immigration italienne* ;
- ...

Pour peu que leur mobilisation soit pertinente, pourraient également être acceptés au titre de mobilisation de connaissances :

- des éléments antérieurs aux années 1950, par exemple : *les flux migratoires pendant et après les guerres mondiales...*
- des éléments postérieurs aux années 1950, par exemple : *les politiques migratoires actuelles...*

Chaque élément de contexte pertinent se voit attribuer 2 ou 5 points en fonction de son degré de développement.

L'élément de contexte est simplement cité. Par exemple :

- *La Belgique est, en 1956, un pays qui connaît une croissance économique.*
- *En 1956-1957, c'est la guerre froide.*

Ce type d'évocation vaut 2 points.

L'élément de contexte est développé. Par exemple :

- *La Belgique est, en 1956, un pays qui connaît une croissance économique. Dans ce contexte des Trente Glorieuses, elle a besoin de main d'œuvre et fait appel à des travailleurs étrangers.*
- *En 1956-1957, c'est la guerre froide : le monde est divisé en deux blocs idéologiques antagonistes. À l'Ouest, le régime capitaliste ; à l'Est, le régime communiste.*

Ce type de développement vaut 5 points.

## LE DÉVELOPPEMENT

Pour rappel, les formulations de la grille de correction ne sont proposées qu'à titre d'exemple. Tout élément de réponse correct, mais formulé différemment, est bien entendu valide.

- **L'élève énonce 3 raisons de la migration hongroise en 1956-1957. (3 X 0 – 3 points)**
- **L'élève énonce 5 raisons de l'accueil des migrants hongrois en Belgique en 1956-1957. (5 X 0 – 3 points)**

Attention, il se peut que l'élève englobe dans une seule et même phrase 2 éléments proposés dans la grille de correction. Dans ce cas, le correcteur doit valider cette formulation comme 2 éléments de réponse distincts.

Par exemple : *Fidèle à sa tradition humanitaire, la Belgique accueille un certain nombre de Hongrois et participe ainsi à l'élan de solidarité internationale envers ceux-ci.*

On attribuera donc 2 X 3 points puisque 2 éléments de réponse sont cités.

Rappel : en cas d'erreur importante ou d'usage abusif du copier-coller, l'élément de réponse vaut 0 point.

- **L'élève confronte ces raisons entre elles (3 confrontations). (3 X 0 – 3 – 6 points)**

Les deux éléments de la confrontation sont simplement cités. Par exemple :

- *Les migrants hongrois fuient le régime communiste et des Belges les accueillent par anticommunisme.*
- *Des catholiques hongrois migrent et sont accueillis en Belgique par des catholiques.*
- *Les premiers migrants hongrois hostiles à la collectivisation purent exercer librement leur emploi en Belgique.*
- *En 1956, des insurgés hongrois ont été accueillis par des Belges émus par leur sort.*

Ce type d'évocation vaut 3 points.

La confrontation est développée. Par exemple :

- *Dans le contexte de la guerre froide, l'accueil de ceux qui fuient l'oppression du régime communiste est notamment motivé par l'anticommunisme ambiant et la peur de renforcer, en cas d'attentisme, la propagande antioccidentale et le poids du bloc de l'Est.*
- *Des Hongrois désireux de trouver ailleurs la liberté religieuse – puisque, en Hongrie, il était mal vu d'inscrire ses enfants au catéchisme – ont été soutenus en Belgique par le monde catholique, mobilisé en faveur de l'accueil des réfugiés.*
- *Sur le plan économique, la politique de libre accès au marché du travail décidée par l'État belge en faveur de la première vague de migrants hongrois rencontrait le désir de liberté de certains migrants. Cependant, l'intérêt économique du pays hôte prit le pas dès 1957 sur l'accueil humanitaire du début. Si, dans un premier temps, l'accueil se fit sans condition, la Belgique l'a ensuite conditionné à une nécessité économique (emplois prioritaires, sélection).*
- *Un certain nombre de migrants qui fuyaient l'oppression et la répression de l'insurrection ont été accueillis par la société civile et l'État belge désireux de soulager la misère des Hongrois. Des organismes humanitaires, des églises, des écoles, des communes se sont mobilisés, leur offrant ainsi la possibilité de se construire une nouvelle vie. Cependant, en comparaison avec d'autres pays (Suisse ou Israël par exemple), l'État belge a quantitativement limité cette prise en charge.*

Ce type de développement vaut 6 points.

○ **L'élève intègre deux éléments de connaissance. (2 X 0 – 3 points)**

Ces connaissances, en **caractères gras** dans les exemples ci-dessous, peuvent être contextuelles et/ou conceptuelles.

- Lorsqu'ils fuient, les Hongrois, après s'être battus pour la liberté de leur pays, ont l'espoir d'être accueillis par l'Occident. Les faits et l'expérience leur ont montré que le régime de leur pays n'est plus digne de confiance. Ce régime s'est avéré manipulateur, poussant à l'endoctrinement de la jeunesse, corrompu et oppressif. **Le pays qu'ils quittent est en état de guerre et les pays occidentaux ne peuvent ni ne veulent intervenir paralysés qu'ils sont par la menace atomique et par le fonctionnement du Conseil de Sécurité.**
- Dans un deuxième temps, l'État belge souhaitant faciliter l'intégration des migrants dans la société belge, choisit d'accueillir des travailleurs potentiels pour leurs industries prioritaires, répondant ainsi à une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs. **Cette pénurie s'explique en partie par la décision prise par le gouvernement italien d'arrêter l'envoi de ses travailleurs suite à l'accident du Bois du Cazier à Marcinelle en aout 1956.**
- ...

Dès que la mobilisation est jugée pertinente, le professeur attribuera les 3 points.

- **Le développement est structuré de façon cohérente et organisé en paragraphes ayant chacun une unité de sens. (0 – 3 – 6 points)**

On attend de l'élève que son développement soit structuré de façon logique et organisé en paragraphes distincts.

À titre d'exemple, on validera une structuration :

- a) tripartite : un paragraphe sur les raisons hongroises, un autre sur les raisons de l'accueil et un troisième examinant les confrontations possibles entre ces raisons ;
- b) thématique : différents paragraphes confrontant les raisons hongroises et belges (politiques, économiques, confessionnelles, humanitaires...) ;
- c) ...

Si la structure logique est totalement respectée dans un développement en paragraphes, on attribuera les 6 points.

Si la structure logique est présente mais n'est que partiellement respectée (abandon de la structure en cours de développement, passage d'une structure à une autre...), on n'attribuera que 3 points.

Si la structure logique est présente mais que le développement n'est pas organisé en paragraphes distincts, on n'attribuera que 3 points.

S'il n'y a aucune structure logique dans le développement ou que le développement n'est constitué que d'une liste d'éléments : 0 point.

- **Le développement mentionne pour chaque élément de réponse le ou les documents d'où les informations sont tirées. (0 – 3 – 6 points)**

On attend de l'élève qu'il mentionne les documents utilisés dans son développement.

À titre d'exemple, on validera des mentions comme :

- *D'après le document 2, ...*
- *Selon le tableau sur le nombre de réfugiés accueillis ...*
- *Lazlo témoigne de son parcours de migrant...*
- *Dans son article, Frédérique Werbrouck...*
- *... (doc.3)*
- ...

Si l'ensemble des éléments sont référencés, on attribuera les 6 points.

Si les éléments ne sont que partiellement référencés, on attribuera 3 points.

Si aucun des éléments n'est référencé, l'élève aura 0.

## LA CONCLUSION

- **La conclusion est cohérente avec le développement. (0 – 4 points)**
- **La conclusion répond de manière nuancée à la question de recherche. (0 – 3 – 6 points)**

## LANGUE ET SOIN

- **Langue (8 points).**

4 points sont attribués à l'orthographe. (0 – 2 – 4 points)

4 points sont attribués à la syntaxe et au lexique. (0 – 2 – 4 points)

- **Soin (2 points). (0 – 2)**

## MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

Le seuil de réussite est fixé à 50% des points pour la présente épreuve.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève maîtrise la compétence et les savoirs visés dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve - pour autant que son absence soit justifiée conformément à l'article 4, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> à 5<sup>o</sup> et § 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 1998 relatif à la fréquentation scolaire - maîtrise la compétence et les savoirs visés. Le conseil de classe doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève. Il fait porter au dossier tout autre élément qu'il estime utile.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

### Dispositions spécifiques à la crise sanitaire

Le Service général de l'Inspection a travaillé, en collaboration avec la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations, à identifier les essentiels parmi les savoirs, savoir-faire et compétences définis dans les référentiels actuellement en vigueur. La cohérence entre les essentiels sélectionnés et les épreuves externes certificatives de 2020 a été vérifiée.

Pour ce qui concerne les évaluations externes liées au CESS, qui évaluent essentiellement des compétences entrainées au cours des deuxième et troisième degrés, et une partie des compétences seulement, l'impact de la situation sanitaire sur la préparation des élèves aux épreuves est limité.

Cependant, en histoire, dans le cas peu probable où les savoirs préalables (qui ont été annoncés par la circulaire 7742 du 14 septembre 2020 relative aux dates de passation et dont la mobilisation ne constitue qu'une faible partie des points de l'évaluation) n'auraient pas pu être enseignés, la procédure suivante sera appliquée, **de façon exceptionnelle**.

Dès la fin de l'encodage des résultats, l'enseignant calcule, **à titre indicatif**, pour chaque élève ayant échoué, le score obtenu à l'épreuve en ne prenant pas en compte les indicateurs impliquant la mobilisation de ces savoirs. Un onglet particulier de la grille d'encodage est dédié à cette fonction (voir ci-dessous). Lors des délibérations du conseil de classe, le bilan et le score indicatif produits par le fichier d'encodage sont exploités afin de prendre la décision la plus juste pour chaque élève en situation d'échec.

## ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

L'encodage des résultats et leur transmission à l'Administration s'effectue en remplissant une grille dans un fichier tableur au format .xlsx.

Afin d'alléger la tâche d'encodage des écoles, les grilles préremplies par l'Administration ont été envoyées par mail aux directions le **7 juin 2021**. Ces grilles comportent déjà les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, en plus du code FASE de l'école et de l'implantation. Il ne reste plus à l'encodeur qu'à indiquer, pour chaque élève, les cotes obtenues par indicateur. Il est toujours possible d'ajouter un ou plusieurs élèves manuellement à la suite de la liste.

Si l'Administration n'a pas reçu de l'école en février ou mars la liste des élèves répartis par classe, ces différents champs doivent être remplis manuellement.

Un mode d'emploi détaillé figure à l'onglet « **Instructions** » de la grille.

Le fichier d'encodage permet :

- le calcul du score global de chaque élève ;
- l'encodage des résultats des élèves à chaque épreuve, afin de les envoyer à la Direction générale du Pilotage du Système éducatif ;
- la création automatique de bilans imprimables, utiles lors des conseils de classe ;
- l'analyse des résultats par élève et par compétence, ainsi qu'une vision des résultats de la classe pour permettre de mieux évaluer celle-ci ;
- (de façon exceptionnelle cette année) le calcul d'un score indicatif pour les élèves qui auraient échoué à l'épreuve lorsque certains savoirs n'ont pas pu être enseignés dans le contexte perturbé de l'année scolaire.

Une fois l'encodage complété (onglet « **Encodage** »), la feuille d'encodage génère automatiquement deux séries de données.

À l'onglet « **Bilans** », une feuille par élève reprend son résultat total et par indicateur, ainsi que le statut des données collectées (données complètes, incomplètes, élève absent, élève partiellement absent). Ces feuilles peuvent être imprimées pour les conseils de classe.

À l'onglet « **Analyses** », un tableau général consigne les résultats par élève et par indicateur, la moyenne des résultats de la classe, l'écart-type calculé entre les résultats des élèves ainsi que les taux de réussite, globaux et par indicateur.

Enfin, l'onglet « **Score indicatif** » permet de calculer, pour les élèves en échec, le score qu'ils auraient obtenu en ne prenant pas en compte les indicateurs évaluant la mobilisation pertinente de savoirs préalables lorsque ceux-ci n'ont pas pu être enseignés. Ce score indicatif devra être utilisé en conseil de classe pour prendre la décision la plus juste pour chaque élève en situation d'échec.

L'encodage sera effectué pour chacune des classes, par discipline.

# TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Chaque enseignant remet les grilles d'encodage complétées par les résultats de ses élèves à la direction de son école.

La direction envoie les grilles d'encodage par courriel. Celles-ci doivent être renvoyées, **pour le 30 juin 2021** au plus tard, à l'adresse générique pour sa province/région :

Province du Hainaut	<a href="mailto:hainaut.resultats@cfwb.be">hainaut.resultats@cfwb.be</a>
Province de Liège	<a href="mailto:liege.resultats@cfwb.be">liege.resultats@cfwb.be</a>
Province du Luxembourg	<a href="mailto:luxembourg.resultats@cfwb.be">luxembourg.resultats@cfwb.be</a>
Province du Brabant wallon	<a href="mailto:bw.resultats@cfwb.be">bw.resultats@cfwb.be</a>
Province de Namur	<a href="mailto:namur.resultats@cfwb.be">namur.resultats@cfwb.be</a>
Région de Bruxelles-Capitale	<a href="mailto:bruxelles.resultats@cfwb.be">bruxelles.resultats@cfwb.be</a>

## Confidentialité des résultats

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

# RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction générale du Pilotage du Système éducatif visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2021.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants d'histoire pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/cess-H-2021>

Il sera également possible, à partir du 21 juin 2021, de télécharger le questionnaire sur la plateforme sécurisée.

Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2021*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur [www.enseignement.be/cess](http://www.enseignement.be/cess), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

# CONTACTS UTILES

## Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour l'histoire :**

02 690 82 12

Le mercredi 16 juin de 13 h à 16 h et les jeudi 17 et vendredi 18 juin de 9 h à 12 h  
et de 13 h à 16 h

## Pour une question relative à l'encodage des résultats

- **Adrien Allart**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 690 80 37

[adrien.allart@cfwb.be](mailto:adrien.allart@cfwb.be)

- **Thierry Libert**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 451 63 71

[thierry.libert@cfwb.be](mailto:thierry.libert@cfwb.be)

## Pour une question d'ordre général

- **Mélanie Bost**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

02 690 82 26

[melanie.bost@cfwb.be](mailto:melanie.bost@cfwb.be)

## Pour toute autre question ou tout commentaire

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)